|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

**DANS LE CADRE DE PROJET DE COOPERATION AVEC LA COMMISSION EUROPEENNE, DG ENVIRONMENT   
Grant Agreement** **No. 11.0661/2016/748064/SUB/ENV.C2**

**Avis public [1/2018/ INDICIT/INSTM] pour la Sélection d’une société ou association pour la collecte de données pour le Projet INDICIT «Indicator Impact Turtles - Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas»**

**Vu**

L’accord de subvention No. 11.0661/2016/748064/SUB/ENV.C2

CNRS

«Indicator Impact Turtles - Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas» (INDICIT)

conclu le 30/12/2016

Entre

La commission Européenne d’une part

et d’autre part par

Le coordinateur : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS- France), 3 rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16, France

désigné comme partenaire 1

Et les bénéficiaires suivants :

* Muséum National d’Histoire Naturelle (MNHN), 57 rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05,

France désigné comme partenaire 2 ;

* Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Rome, Italy

désigné comme partenaire 3 ;

* [National Research Council - Italy]- CONSIGLIO NAZIONALE DELLE RICERCHE

ISTITUTO PER L'AMBIENTE MARINO COSTIERO, Rome Italie

désigné comme partenaire 4 ;

* HELLENIC CENTRE FOR MARINE RESEARCH, 46.7 Km Athinon-Souniou

Avenue, 19013 Anavyssos, Greece

désigné comme partenaire 5 ;

* UNIVERSITAT DE VALÉNCIA-ESTUDI GENERAL, Avenida Blasco Ibáñez 13, 46010 Valencia, Spain

désigné comme partenaire 6 ;

* Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, Las Palmas de Gran Canaria, Spain

désigné comme partenaire 7 ;

* PAMUKKALE UNIVERSITY - SEA TURTLE RESEARCH AND APPLICATION

CENTER, DENIZLI, TURKEY

désigné comme partenaire 8;

* Fundo Regional para a Ciência e Tecnologia (Regional Fund for Science and

Technology), Rua do Mercado, 21 9500-326 Ponta Delgada Portugal

désigné comme partenaire 9;

* Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) / Laboratoire

Biodiversité Marine, 28 rue du 02 mars 1934 2025 Carthage Salammbô - Tunis- Tunisia désigné comme partenaire 10,

**Etant donné que**

L’accord de subvention signée le 30-12-2016 entre l’Union Européenne et le chef de fil Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS- France) et portant sur l’octroi de l’Union Européenne d’une subvention pour le financement du projet intitulé «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas» et désigné par son acronyme INDICIT.

**Attendu**

Que dans la phase d’implantation du projet INDICIT « Indicator Impact Turtles - Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas», comme prévu dans le contrat de subvention et ses annexes, il est convenu que l’INSTM (Partenaire 10) sous-traite une association pour l’assister entre autre à la collecte des données.

**Annonce**

**Art. 1- Objet de l’annonce**

L’Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), avec le présent avis, a l’objectif de sous-traiter une association pour l’assister à organiser un séminaire portant sur les problèmes du plastique en mer et à collecter les données nécessaires pour le projet INDICIT « Indicator Impact Turtles - Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas» cofinancé dans le cadre de la coopération avec la Commission Européenne, DG Environnement.

**Art. 2 - Objet du service et procédures de réalisation**

Sous la supervision du coordinateur du projet et du bénéficiaire, l’association sera responsable d’assister l’INSTM à organiser un séminaire portant sur les problèmes du plastique en mer et à collecter les données nécessaires pour le projet INDICIT «. En particulier, l’association titulaire de ce présent avis devra assurer:

* La prospection des plages de Kerkennah et du golfe de Gabès pour recensement et examen de 25 tortues échouées mortes au cours des mois de mai ,juin et juillet;

* Autopsie des tortues *in situ* ou selon les cas au laboratoire de l’INSTM à Sfax pour rapporter l’ingestion du plastique ou autres débris par les tortues ;

* Respect du protocole INDICIT de collecte des données et de leur rassemblement dans les fiches INDICIT appropriées. Le protocole et les fiches seront fournis par le coordonnateur du projet après sélection ;
* Assistance de l’INSTM à organiser un séminaire d’une demi-journée sur l’impact du plastique sur la biodiversité et l’environnement marin à une date arrêtée en commun accord avec le coordonnateur local du projet.

**Art. 3 - Salaire et modalités de paiement**

Les honoraires de l’association dans le cadre du projet INDICIT, au titre de ses services sont fixés à l’équivalent en dinars tunisien de 3000 Euros y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale, payable en deux tranches de 1500 Euros ; la première tranche à la signature et la deuxième après exécution des différentes tâches prévues par l’article 2 et soumission d’un rapport validé par le coordonnateur du projet.

**Art.4 - Durée de la collaboration**

La collaboration démarre dès la signature du contrat (début mai 2018) à la fin du mois d’août.

**Art.5 - Conditions**

Afin de participer à cet appel public, la société ou l’association candidate doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

**A. Conditions Générales :**

1. L’association tunisienne ;

3. Disponibilité de travailler à Kerkennah et dans le golfe de Gabès.

**B. Conditions Professionnelles :**

1. Diplôme de Maitrise, Master ou Doctorat en science biologiques/environnementales,des intervenants sur le terrain ;

2. Expérience dans des projets de coopération Européenne ;

3. Expérience souhaitable dans des activités liées à la conservation/protection/études des tortues marines ;

L'absence d'une des conditions requises par la présente annonce comportera l'exclusion de la procédure de sélection. Sous réserve du demandeur, le/la candidat(e) devra produire la documentation et démontrer la validité des conditions professionnelles demandées.

**Art.6 - Procédures et critères de sélection**

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles ci-dessus, seront examinées par une Commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l’INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l’article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de sélection** | **Score attribué** |
| Diplômes des intervenants | 30 |
| Expérience dans les projets Européens | 30 |
| Expérience dans des activités liées à la conservation /protection/études des tortues marines | 40 |
| Total | 100 |

**II sera procédé au classement des candidats par ordre de mérite selon le barème ci-dessus.**

La Commission de sélection sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notations relatives.

**Art. 7 - Conditions de présentation des candidatures**

Les associations devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d’ordre de l’Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant le 10 juin 2018** à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d’ordre

28, rue du 02 mars 1934 Carthage Salammbô 2025 Tunisie

L’enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

**« Sélection d’une association pour l’assistance à la collecte des données pour le projet INDICIT » A ne pas ouvrir avant la séance d’évaluation.**

**Art. 8 - Candidature et documentation nécessaire**

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le responsable de l’association ou le gérant de la société et devra être accompagnée des documents d'identité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Demande de candidature

2. Curriculum Vitae (intervenants)

3. Copie des documents d'identité de l’association

4. Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 5 de l'annonce

**Le Coordinateur du projet**

**01/06/2018**

